

Chartrain



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Décembre 2015/Janvier 2016



sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 2 novembre
- (P3) Infos travaux dans la ville
- (P3) Commémoration
- (P4) Démarchage à domicile
- (P5) Ehpad de la Poterie
- (P6) Le chemin d'une décision municipale

en ville

- (P7) Avenue de la Seiche
- (P8) Déchets à la loupe
- (P9) Propriété urbaine

interco

- (P7) Piscine de La Conterie
- (P7) La saison de L'école J. Wiener

côté asso

- (P10) Mérite sportif 2015
- (P11) Echos d'assos

enfance-jeunesse

- (P12) Ils passent le cap et... continuent

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition
- (Encartée) "La lettre de la Seiche" éditée par le syndicat du bassin versant de la Seiche.



Mérite sportif 2015 l'esprit D'équipe

Le 10 novembre dernier, à l'occasion de la cérémonie du Mérite sportif, en plus des 175 récompenses, 5 trophées 2015 ont été attribués. L'équipe U15 de l'Espérance basket-ball, a reçu le premier trophée "sport collectif" de la ville. L'assiduité, le sérieux et l'esprit d'équipe ont permis à ces jeunes joueurs prometteurs de décrocher le titre de champions d'Ille-et-Vilaine.

A lire en page 10

conseil municipal

2 novembre 2015

Principales décisions



■ Les tarifs de la Médiathèque changent au 01/01/2016.

■ Aménagement - urbanisme

. Opération rue de Craïova

La société Launay présente le projet de construction d'un bâtiment de 29 logements, sur un terrain d'une surface de 1 846 m² situé rue de Craïova. Ce projet a été présenté aux riverains le 8 octobre 2015.

. Piste cyclable de Chartres de Bretagne à Pont-Péan

Le Conseil décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre du volet 2 du Contrat de Territoire 2011-2015, une subvention d'un montant de 90 715 € pour l'opération piste cyclable Chartres de Bretagne/Pont-Péan.

■ Finances

. Attributions de compensation à la suite du passage en Métropole

Dans le cadre des transferts de compétences des communes à Rennes Métropole, la Commission Locale des Charges transférées (CLECT) a été chargée de réaliser et d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences. Il s'agit des compétences voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseaux de chaleur, stationnement en ouvrage, distribution de l'électricité et

du gaz, Plan local d'urbanisme (et taxe d'aménagement). Le Conseil approuve le rapport de la CLECT fixant le montant des attributions de compensation définitives.

3 abstentions : M. Huche, Mmes Lochkareff et Costa

. Versement des résultats du budget annexe "Réseau de chaleur des Portes de la Seiche"

Dans le cadre de la Loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, la compétence "réseau de chaleur" a été transférée vers la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Le Conseil décide de transférer les résultats du budget annexe "Réseau de chaleur des Portes de la Seiche" constatés au 31 décembre 2014, à Rennes Métropole.

3 abstentions : M. Huche, Mmes Lochkareff et Costa

■ Administration générale

. Modification du Conseil municipal (voir page 6).

1 abstention : M. Huche

. Présentation de rapports d'activités annuels 2014

- Syndicat Départemental d'Energie 35 - Rennes Métropole - Syndicat Intercommunal pour la Restauration.

■ Culture

. Votes de tarifs

- Stage de danse dans le cadre du projet intercommunal A2pas : 5 € (+ place de spectacle 13 €).

. Médiathèque (à partir du 01/01/16) :

- Abonnement annuel pour les Chartrains : 10 € pour la 1^{ère} personne + 2 € par personne supplémentaire de la même famille de + de 18 ans, résidant à la même adresse ;

. Abonnement annuel : 3 € pour les bénéficiaires du RSA ;

- Confirmation de la gratuité pour les moins de 18 ans, les bénévoles de la Médiathèque, les assistantes maternelles et les enseignants dans le cadre de leur activité professionnelle ;

- Abonnement annuel pour les non-Chartrains : 15 € pour la 1^{ère} personne + 3 € par personne supplémentaire de la même famille de + de 18 ans, gratuité pour les moins de 18 ans résidant à la même adresse.

■ Enfance - Jeunesse

. Avenants au Contrat Enfance Jeunesse

- Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 81/2015 du 21/09/15, le Maire de Chartres a signé un avenir à la convention de partenariat avec le Maire de Pont-Péan et le Président de l'association Mille-Pattes. Il modifie les participations respectives des deux collectivités au financement de la crèche.

- L'Espace-jeux Pirouette propose un atelier réservé aux parents animé par une éducatrice de jeunes enfants. La labellisation de cet atelier par la CAF en Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) permettra d'optimiser cet accueil par : - l'apport d'un personnel supplémentaire, - une meilleure identification du lieu par les parents, - une plus grande reconnaissance du travail - une collaboration avec le LAEP de Pont-Péan.

Dans le cadre du financement de ces prestations, des avenants au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales sont approuvés.

. Convention de partenariat pour un cycle de prévention du suicide chez les jeunes

A l'initiative de Noyal-Châtillon, un cycle d'actions est proposé par le Collectif Ensemble Prévenons le Suicide 35 (CoEPS 35). Les autres communes de Bourgbarré, Chartres de Bretagne et Saint-Erblon se sont associées au projet. Le Conseil accepte la passation de cette convention à intervenir entre le CoEPS 35 et les communes adhérentes pour une durée d'un an.

. Votes de tarifs

- Séjour 11/17 ans du 8 au 12 février 2016 : Tarif de base : 190 € et non-Chartrains : 230 €

- Stage Igloo du 15 au 19 février : tarif de base : 72 € et non-Chartrains 86 €.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour en savoir + ...

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

■ état-civil

Naissances

■ Sofiane Azizi-Alaoui
18 septembre
14, rue de Fontenay

■ Léo Granier
19 octobre
3, allée de la Fresnaye

■ Swann Abubacar Zogheb
23 octobre
36, avenue du Trégor

■ Lyam Boisliveau
24 octobre
12, rue des Frères Bulher

■ agenda

■ Lundi 7 décembre
Conseil Municipal
Salle du Conseil Municipal à 18h30

■ Sam. 19 et dim. 20 décembre
Village de Noël du Comité des Fêtes
Halle de La Conterie

■ Jeudi 7 janvier
Vœux aux Chartrains
Halle de La Conterie à 19h

■ Vendredi 29 janvier
Accueil des nouveaux Chartrains
Salle du Conseil Municipal à 18h30

■ Dimanche 7 février
Cyclo-cross du Comité des Fêtes
Parc de Loisirs

■ Lundi 15 février
Conseil Municipal
Salle du Conseil Municipal à 18h30

■ et aussi

■ Repas des ainés

Dimanche 24 janvier... Vous êtes nouveau Chartrain, avez + de 72 ans, et souhaitez être invité(e) au repas des ainés... Inscrivez-vous auprès du CCAS au 02 99 77 63 55.

Déc. 2015/Janv. 2016 - N°15.8

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard
■ Rédaction : Gwenola Ory de Certaines
■ Maquette : Fabienne Faujoux - Dépot légal à publication - Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



INFOS TRAVAUX

Dans la ville

Le comité des travaux a eu lieu le 20 octobre dernier, plus de 70 demandes ont été examinées. Cette instance composée d'élus et d'agents techniques traite les demandes et détermine l'ordre de priorité des travaux à réaliser. Toutes les demandes sont analysées avec soin, qu'elles soient formulées lors des visites de quartier, par des habitants ou qu'elles émanent des services communaux. Elles sont traitées lors des trois comités de travaux annuels ; la sécurité des habitants reste le critère principal.

■ Suite à l'abattage d'arbres rue d'Irlande et rue Blériot, des travaux de réfection des trottoirs vont être réalisés afin de sécuriser les cheminements piétons. La pose d'un revêtement en finition sablée sur les trottoirs sera achevée d'ici la fin 2015 et des plantations de massifs suivront, début de l'année prochaine.

■ La signalétique a été renforcée sur le rond-point de la Grand Maison (rue de Fontenay, avenue de la chapelle et rue Antoine Chatel). En effet, afin d'inciter les automobilistes à ralentir et à respecter les priorités et le sens de circulation dans le giratoire, un marquage blanc et des dispositifs réfléchissants ont été mis en place au sol. Ces mesures de sécurisation de l'espace public vont s'accompagner d'un renforcement des contrôles de vitesse dès décembre 2015.

■ Des travaux de réfection de la chaussée sont réalisés en décembre rue du Clos Renaud et Chemin de la Garenne de Pan.

■ Afin de faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons et cyclistes, un renforcement de la signalétique, par-



■ Rue de la Poterie...
Modification des conditions de circulation.

fois accompagné par du mobilier urbain, est réalisé à plusieurs endroits de la commune : parking du centre, avenue de Cornouaille, rue de Sévigné, rond-point de la Croix aux Potiers.

■ Dans la continuité de la zone 30 établie sur une grande partie du centre-ville, deux "cédez le passage" ont été implantés en face des n°58 et 77 de la rue de la Poterie. Les stops de la rue de Féridan et de l'impasse des Potiers ont été supprimés, les usagers devenant prioritaires dans le carrefour. Ces travaux ont

été réalisés à la demande des riverains pour sécuriser la sortie de l'impasse des Potiers et réduire la vitesse sur la rue de la Poterie. Un arrêté municipal interdit le stationnement de tous véhicules devant les n°58 et 58 bis de la rue de la Poterie. Néanmoins un "arrêt" de 20 minutes maximum est autorisé devant les n°54 et 56 le midi et le soir ; cet arrêt minute permet aux clients du Restaurant "Le 58" un arrêt facilité. De plus, deux barrières de sécurité ont été installées devant l'entrée de l'établissement afin de sécuriser l'entrée et la sortie.

commémoration



■ Jacques Royer a été décoré de la médaille de la reconnaissance de la Nation au titre des opérations d'Algérie.

■ Le 11 novembre dernier, la commémoration de l'Armistice s'est déroulée au monument aux Morts sous la présidence de Philippe Bonnin, le maire, accompagné de Marc Monnier, président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC) en présence des sapeurs-pompiers volontaires et de nombreux Chartrains de toutes les générations.

A jardin du Souvenir, dans le cimetière du centre, une évocation historique du conflit, préparée par l'association Mémoire du pays chartrain, a été lue. Le maire a énuméré les noms des soldats chartrains décédés lors de ce premier conflit mondial, une rose a été déposée à l'annonce de chacun d'eux. La palme du Mérite de l'UNC a ensuite été déposée sur la tombe de Joseph Le Mabec, président de l'UNC pendant 20 ans, décédé en avril dernier.

ÉDITO

Philippe Bonnin, Maire,
Conseiller départemental

Impôts, subventions et tarifs des services communaux

Personne n'ignore les contraintes budgétaires que subissent toutes les collectivités. Il est néanmoins utile de rappeler que les dernières réformes bouleversent sans ménagement les compétences des communes et lamineront leurs capacités financières. Selon qu'il se considère d'abord contribuable, usager ou membre d'une association dépendante pour partie de subventions communales, chacun souhaite bien évidemment que rien ne change ou que l'effort soit porté par l'autre...

Depuis des années, nous débattons des politiques économiques et de leurs conséquences sociales. Comme nous l'avons toujours fait et contrairement à ce que nos détracteurs diront à nouveau, nous avons formulé des propositions concrètes et fort différentes de la politique économique conduite tout au long de ces dix dernières années. Chacun en connaît les effets désastreux pour l'économie productive et l'industrie locale en particulier.

Plus que jamais, force est de constater que la récession s'amplifie de nouveau et que la dynamique de création des richesses (Valeur Ajoutée) est en panne. Dans ces conditions, il devient très difficile, voire impossible de garantir la poursuite avec la même ambition des politiques sociales, culturelles, éducatives et sportives. En d'autres termes, on ne peut plus répondre à toutes les demandes adressées auprès des services publics.

Pourtant, ce sont bien les communes avec leurs élus qui ont montré qu'elles étaient les plus aptes à développer des services de proximité performants ; qu'elles étaient capables de répondre aux défis de la cohésion sociale qui passe par des actions éducatives novatrices et de grande qualité. Confronté à cette nouvelle réalité, nous n'avons pas d'autre alternative que de réduire dès 2016 et les années suivantes la dépense publique, de rapprocher les tarifs communaux du niveau de ceux pratiqués dans les communes voisines et enfin d'engager une nouvelle politique de subventions dont les contributions seront très sensiblement inférieures.

Concernant les impôts, ils seront malheureusement révisés à la hausse. Le niveau à retenir dépendra de l'objectif atteint en matière d'économies sur les dépenses. Pour conclure, tous les leviers destinés à préserver l'équilibre budgétaire communal doivent être mobilisés. Cependant, sur cette dernière question de l'impôt, nous n'avons nullement l'intention de suivre la voie d'autres collectivités de l'agglomération où le poids de la fiscalité communale est déjà le double de ce que paient les Chartrains.

Démarchage à domicile

Les nouvelles règles

Vente de matériel, rénovation de toiture, nouveau système de chauffage : fréquentes sont les situations où le consommateur est sollicité par des professionnels en dehors des lieux de commercialisation. Dans ces conditions, on peut facilement être amené à s'engager mais aussi à rapidement le regretter !

La loi du 17 mars 2014, dite "loi Hamon", nouvelle appellation du démarchage à domicile, renforce la protection du consommateur qui conclut un contrat hors établissement.

Si vous avez conclu un contrat à votre domicile, sur votre lieu de travail ou auprès d'un professionnel installé occasionnellement dans une galerie marchande par exemple, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits : impossibilité pour le professionnel de vous demander un paiement avant 7 jours, possibilité d'annuler le contrat pendant 14 jours.



en +

Les associations de défense de consommateurs de la Maison de la consommation et de l'environnement ont édité une fiche "Les nouvelles règles du démarchage à domicile" disponible sur www.mce-info.org

MCE - 48 bd Magenta - 35000 Rennes. Tél. 02 99 30 35 50. Courriel : info@mce-info.org

Par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil de Rennes Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain en application de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme. Un dossier de concertation est consultable en Mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture), sur le site internet de Rennes Métropole (metropole.rennes.fr).

■ Formulez vos observations sur le registre disponible en mairie ou à l'accueil de Rennes Métropole, ou par courrier à M. Le Président de Rennes Métropole - Concertation préalable sur le PLUi - 4 avenue Henri Fréville CS 20723 35 207 Rennes cedex 2, ou par courriel sur le site internet de Rennes Métropole.

Expression de la Majorité

Non à la fermeture de notre déchèterie

Le conseil métropolitain du 9 juillet 2015 a décidé, dans le cadre de son projet de maillage des déchèteries à l'échelle de la métropole, de fermer à l'horizon 2018 les déchèteries de Chartres de Bretagne et de Saint Gilles. La municipalité de Chartres de Bretagne s'oppose fermement au projet de fermeture de la déchèterie de son territoire. Nous condamnons la méthode, tant sur le fond que sur la forme.

Le 13 novembre 2015, nous avons reçu en Mairie, le Vice-président de Rennes Métropole en charge des déchets, Olivier Dehaese. L'entretien a montré que nous n'avions pas la même approche du service aux habitants. En effet, depuis l'ouverture en 1995 de la déchèterie (entièrement financée par la commune), nous privilégions un service de très grande proximité ; l'objectif étant de limiter la longueur des trajets entre le domicile et la déchèterie et donc "l'incidence carbone". C'est aussi une réponse à l'optimisation de la collecte, grâce à l'acquisition de bonnes pratiques du tri par les habitants, le lieu étant proche de leur domicile. Seule commune de l'agglomération à s'être dotée d'une véritable filière de gestion de la biomasse, tant par la voie du compostage que du broyage, nous avons proposé lors de cette rencontre, d'intégrer les déchets verts dans la chaîne de valorisation organique et énergétique.

tique communale. En d'autres termes nous nous chargerons de collecter et de valoriser l'ensemble des déchets verts des habitants. Pour ce qui concerne les produits récupérables, une discussion sur la réalisation d'une recyclerie s'est engagée. Nous accueillerons très volontiers ce projet qui représente un véritable enjeu d'insertion. Enfin, nous souhaitons continuer à avancer avec Rennes Métropole sur l'extension et la restructuration du site de notre déchèterie tel que permis par la modification du PLU en 2009, cela permettrait d'optimiser la collecte des autres catégories de produits collectés. Un groupe de travail va se constituer dans les prochaines semaines avec Rennes Métropole afin d'avancer collectivement sur le devenir du site.

Vous êtes nombreux à vous opposer à la fermeture de notre déchèterie. Un collectif composé d'anciens élus lance une pétition soumise à votre signature. Sans la moindre réserve, nous sommes solidaires et soutenons cette action.

Ensemble, mobilisons-nous contre cette décision arbitraire et unilatérale de Rennes Métropole.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Expression de l'Opposition

Sécurité publique

Notre pays a de nouveau été le théâtre d'actes barbares. Comme tous les lâches, ces individus abjects se sont attaqués à ceux qu'ils croyaient être leurs ennemis de nuit sans que ces derniers ne puissent riposter. Le gouvernement socialiste s'est lancé dans une guerre dont personne ne sait quand elle se terminera. Nous devons donc nous attendre à d'autres attentats de même mode opératoire ou pas. Nous sommes entrés dans une logique d'affrontements avec l'Organisation de l'Etat Islamique (OEI) qui ne s'arrêtera pas à la fin des bombardements. La France veut les frapper plus durement et l'OEI réagira encore plus fort par des frappes sur notre territoire selon l'avis très pertinent de l'ex juge anti-terroriste Marc TREVIDIC lequel rajoute : "La France n'est plus crédible dans ses relations avec l'Arabie Saoudite. Nous savons très bien que ce pays du Golfe a versé le poison dans le verre en cautionnant le discours des intégristes. Les attentats de Paris en sont l'un des résultats. Proclamer qu'on lutte contre l'islam radical tout en serrant la main au roi d'Arabie Saoudite revient à dire que nous luttons contre le nazisme tout en invitant Hitler à notre table !" L'état de guerre proclamé par les socialistes sans coalition préalable fait de chaque résident du territoire national une cible et ce, sans distinction d'origine ou de religion. Notre sécurité ne relève plus de la seule responsabilité de l'Etat.

Les collectivités locales occupent donc une place centrale. Les élus locaux se retrouvent en première ligne, confrontés à la colère des victimes et à la demande croissante de sécurité de leurs administrés. D'urgence nous devons définir des priorités pour la sécurité de tous et à commencer par celle de nos enfants. Il serait important de revoir tous les accès des écoles afin d'y installer des portiques infranchissables dans la journée et permettant de filtrer les entrées. Nous ne devons plus éluder le besoin d'un second policier municipal pour notre commune et l'achat d'un véhicule de patrouille digne de ce nom. La prévention ne saurait être efficace qu'assortie d'une présence humaine "de terrain", dissuasive et rassurante. Etre responsable c'est aussi informer la population des nouveaux phénomènes comme les "Home Jacking" (cambriolages avec vols de voitures pendant le sommeil des victimes) apparus sur CHARTRES. Nous ne pouvons que vous conseiller de bien fermer les issues de votre pavillon, d'utiliser des judas et des chaines aux portes, d'illuminer le plus possible l'accès à votre garage surtout s'il est en sous-sol. Evitez de laisser vos clés sur le contact. Ne rangez plus vos clés et vos sacs à main dans l'entrée de la maison ou encore sur la table du salon.

PASCAL HUCHE, CONSEILLER MUNICIPAL



EHPAD de la Poterie

Des professionnels au service des résidents

La bientraitance, l'accompagnement de fin de vie, l'animation, ou encore l'organisation interne font partie des nombreux thèmes traités dans le projet d'établissement de la Résidence de La Poterie qui vient d'être actualisé. Les 40 professionnels de l'Ehpad et du Foyer de Vie ont tous activement participé à la réalisation de ce document qui formalise les pratiques et l'éthique de l'établissement.

En plus d'être une obligation légale, un projet d'établissement définit le cadre de référence de l'action des professionnels, le projet de vie et le projet de soin. Il formalise les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les agents vont s'appuyer dans leurs actions quotidiennes.

Créé en 2002 puis mis à jour en 2009, le projet d'établissement de la Résidence de la Poterie vient d'être réactualisé. Fanny Coudray, directrice et Virginie Paris, stagiaire de direction, se sont appuyées sur une évaluation interne réalisée en 2013 dans l'établissement : "Les objectifs étaient d'échanger, de savoir prendre du recul sur notre quotidien au travail, d'harmoniser les usages dans l'intérêt des résidents", explique Fanny Coudray. Tous les professionnels, quel que soit leur métier, ont participé à des groupes

de réflexion autour de l'organisation de la structure, les bonnes pratiques en gériatrie ou encore l'accompagnement personnalisé. "Ces échanges sur des cas concrets nous incitent à nous interroger. Notre technicité doit toujours s'accompagner d'un dialogue avec le résident pour bien prendre en compte les besoins de chacun et apporter les solutions adaptées", complète Christine Vignon, aide-soignante.

Un projet individualisé

Chaque personne qui intègre l'Ehpad bénéficie d'un projet individuel qui prend en compte ses choix, ses habitudes, le degré de dépendance, son régime alimentaire, son bilan de santé... Ce document adapté et personnel est signé par le résident et sa famille. Il est régulièrement mis à jour et représente l'un des piliers du projet global de l'éta-

bissement : "Nous avons formalisé des fiches thématiques et créé des outils de suivi. L'accompagnement individualisé d'un résident est un travail d'équipe qui associe les différents métiers", souligne Nicole Valet, infirmière coordinatrice.

Jessica Cojan, agent de service a elle aussi été pleinement associée : "Cela permet de prendre en compte nos compétences et nos complémentarités. Au même titre que mes collègues soignants, je me sens impliquée dans l'ac-

compagnement des personnes âgées. Nous travaillons ensemble et de façon cohérente autour du respect et du bien-être du résident".

A travers ce nouveau projet d'établissement, l'Ehpad de La Poterie donne un sens à l'ensemble des actions de l'équipe pluridisciplinaire.

■ **EHPAD de La Poterie.**
19 Rue de la Poterie.
Contact : 02 99 77 42 55
ou direction@ehpadchartres35.fr



Construite en 1992, la résidence de la Poterie est devenue Ehpad (Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) en 2004 et peut accueillir 53 résidents. Infirmière, agent de service, animateur, lingère ou cuisinier, les professionnels se relaient 24h/24 auprès des résidents dont l'âge moyen est de 87 ans.

■ Une convention pour protéger la nappe phréatique

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau et notamment des captages d'eau de la Pavais et de la Marionnais qui fournissent chaque année 1,5 million de m³ d'eau potable, une convention de partenariat a été signée vendredi 6 novembre en Mairie, entre la "Collectivité Eau du bassin rennais" et "Gaz réseau distribution France". L'un des objectifs est d'accompagner les particuliers, équipés de cuves à fioul, à changer leur énergie de chauffage s'ils le souhaitent. L'engagement de GRDF se matérialise par un appui technique et une aide financière au raccordement au réseau de gaz naturel qui s'ajoutent aux aides de Collectivité Eau du bassin rennais.



Eric Feuillet, directeur territorial 35 de GROD et Jean-Yves Lefèuvre, vice-président de la collectivité Eau du bassin rennais, signent une convention en présence de Philippe Bonnin, maire de Chartres de Bretagne

Pour en bénéficier, les démarches doivent être entreprises avant le 31 décembre 2015 en contactant la collectivité Eau du bassin rennais au 02 23 62 11 35.

■ Forum Energie/Habitat



Samedi 7 novembre, le 2^e Forum Energie/Habitat organisé par la ville de Chartres et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), a accueilli de nombreux Chartrains. Des visites de maisons rénovées, la restitution de thermo-façades, la présence d'artisans et entrepreneurs locaux, des conférences et une exposition ont permis de découvrir certaines modalités de rénovation de l'habitat ou du chauffage.

Vie publique

Le chemin d'une décision municipale



■ Une séance publique du Conseil municipal en Mairie.

L'un des points du Conseil municipal du 2 novembre dernier portait sur des modifications dans l'attribution de délégations aux adjoints et conseillers. Affaires générales, finances publiques ou encore urbanisme, c'est en Conseil municipal, présidé par le Maire, que sont validés ou non les projets et orientations pour la ville.

Qu'il soit adjoint ou conseiller, quel est le rôle et la place de l'élu dans le processus de décision ?

Une crèche à déplacer ? Un emploi de jardinier à créer ? Une subvention à attribuer ? Un ensemble sportif à restructurer ? Une campagne d'abattage d'arbres ?... Chaque année, des centaines de décisions sont prises dans votre commune. Le schéma d'organisation d'un Conseil municipal et le processus de décision répondent à une réglementation stricte et semblable dans toutes les communes de France ; de nombreux acteurs y sont associés.

Cependant, qu'elle soit ou non présentée en Conseil, toute orientation commence par une idée ou une problématique et fait l'objet d'une concertation et d'un arbitrage éclairé.

Entre concertation et réglementation...

Les élus portent des projets majoritairement issus d'une préoccupation des Chartreux. Au travers de rencontres informelles, d'enquêtes ou de réunions publiques, tous les habitants concourent à faire avancer la commune.

Les élus comme le personnel communal, les associations, le Conseil des Sages, les jeunes de Cap à Cité, les riverains d'un quartier ou encore les parents d'élèves connaissent bien la ville, son histoire et ses particularités. Michelle Lavergne, conseillère municipale au développement durable depuis 2008 mène des actions concrètes et mobilisatrices : "En m'appuyant sur mes

convictions et des échanges constructifs, je formule des propositions pour répondre aux objectifs du Plan Climat signé en 2009 par la ville de Chartres. Je travaille en équipe avec d'autres élus, avec des membres d'associations et les services de la ville. Par exemple, la mise en place du Forum Energie Habitat le 7 novembre dernier est un travail collectif qui s'est concrétisé grâce notamment à la participation des habitants".

Le maire et les adjoints se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours. Entre l'idée de départ et le vote en Conseil municipal, chaque projet fait toujours l'objet de discussions, d'études budgétaires, de faisabilité et de débats.

Les projets sont ensuite présentés en commissions municipales : "Ce sont des espaces d'échange et de discussion où les choses ne sont pas figées. Chaque dossier peut évoluer avant d'être présenté en Conseil et tous les élus présents aux commissions peuvent s'exprimer. Il peut y avoir des approches ou points de vue différents ; toutes les décisions n'imposent pas une adhésion collégiale. Ayant une parfaite connaissance des dossiers étudiés, le Maire a parfois un rôle de médiateur, il peut être amené à trancher en tenant compte du point de vue majoritaire. Les décisions prises en Conseil municipal, qui reste l'instance officielle de décision, sont toujours la résultante d'échanges et d'analyse des dossiers", souligne David Le Borgne, adjoint aux travaux, à l'environnement et à la valorisation des déchets.

"Je suis attaché au principe des démarches participatives, l'un des rôles d'un élu local est de faciliter l'implication de chaque habitant dans le processus de la décision municipale, mais toujours au service de l'intérêt général", conclut le nouvel adjoint.

Le Maire et les Adjoints

- . Philippe Bonnin : Maire
- . Alain Miclard : Aménagement, urbanisme, communication et développement économique
- . Florence Poulain : Vie sportive
- . Dominique Bonniou : Petite enfance, enfance et jeunesse
- . Mokrane Babour : Vie associative, pratiques culturelles associatives et jumelages
- . Dina Joalland : Personnes âgées, handicap et insertion
- . Marie-Micheline Louis : Vie culturelle
- . Patrick Geffroy : Finances et suivi des réformes territoriales
- . David Le Borgne : Travaux, environnement et valorisation des déchets.

Les Conseillers de la majorité

- . Marie-Noëlle Delanoë, déléguée à la solidarité, à l'administration générale et à la coordination du conseil des sages
- . Xavier Cordonnier, délégué à l'aménagement, au commerce et à l'artisanat, à la sécurité et l'accessibilité.
- . Jacqueline Abiven, déléguée à l'insertion
- . Benoît Guillot, délégué au suivi de la dépense publique
- . Anne-Laure Bossard, déléguée au personnel
- . Annick Blanchet, déléguée au sport
- . Patricia Boucheron, déléguée à l'épicerie sociale et à la lecture publique
- . Jean-Marc Louis, délégué aux visites de quartiers et aux transports
- . Michelle Lavergne, déléguée au développement durable
- . Roger Gautier, délégué à l'agriculture et à l'aménagement rural
- . Alexandra Daniel, déléguée à la petite enfance
- . Patrick Gilles, délégué à l'enfance et à la vie scolaire
- . Lydie Le Bruchec, déléguée à la vie culturelle
- . Michel Desrez, délégué au fleurissement, aux jardins familiaux et au suivi des travaux,
- . Christiane Calais, déléguée au handicap et aux personnes âgées
- . Ronan Lhermenier.

Les Conseillers de l'opposition

- . Pascal Huche,
- . Annie Lochkareff,
- . Philippe De Cruz,
- . Maëva Costa.

Le mémo DU CM

Le Maire, les adjoints, les conseillers de la majorité et de l'opposition forment le Conseil municipal, soit 29 personnes.

Le Maire donne des délégations à ses 8 adjoints. Chacun travaille en collaboration directe avec un ou plusieurs conseillers délégués.

Avant chaque Conseil, les commissions municipales sont chargées d'étudier les dossiers à soumettre. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Les décisions sont, selon le cas, soit soumises au vote du Conseil (délibérations) soit prises directement par le Maire (arrêtés municipaux).

10 fois par an, le Maire convoque le Conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte des points à examiner. Les membres ont pour rôle de les accepter ou de les refuser. Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Le compte-rendu est affiché en mairie et sur des panneaux dans la ville ainsi que sur le site de la ville.

Les décisions prises par la commune sont examinées par l'Etat qui exerce un contrôle "a posteriori" et valide les délibérations.

Les décisions sont appliquées sur le territoire communal.



en +

■ DON DU SANG

Une collecte est organisée le lundi 8 février, salle Victor Basch de 14h30 à 19h. Pour satisfaire les besoins des 500 000 malades transfusés chaque année en France, l'EFS compte sur la générosité des donneurs car le sang artificiel n'existe pas. Les besoins en sang sont quotidiens : 8 000 dons sont nécessaires chaque jour en France, dont 500 en Bretagne. Le don du Sang est un geste simple qui dure environ 1h (dont 10 minutes pour le prélèvement). Il faut être âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé et ne pas se présenter à jeun. Avant chaque don, un médecin de l'EFS réalise un entretien confidentiel. Puis le prélèvement est effectué à l'aide de matériel stérile et à usage unique. Le don se termine par une collation conviviale.

■ ACCUEIL DES NOUVEAUX CHARTRAINS

Vous êtes installés sur la commune depuis moins d'un an ? Vous êtes cordialement invités à la cérémonie d'accueil des nouveaux Chartrains qui aura lieu le vendredi 29 janvier à 18h30 salle du Conseil Municipal en Mairie.

Pour vous inscrire, contactez la Mairie au 02 99 77 13 00.

■ COLLECTE ALIMENTAIRE



Vendredi 27 et samedi 28 novembre, pendant les deux journées de collecte annuelle de la Solidarité alimentaire, une quarantaine de bénévoles dont les jeunes de Cap à Cité se sont mobilisés. Ils ont assuré des permanences aux entrées de deux supermarchés chartrains Carrefour market et Netto. Ont été récoltés :

2 489,61 kg
de produits alimentaires

2 501
produits d'hygiène et d'entretien.

avenue De la seiche

Une nouvelle voie urbaine

Depuis quelques mois, les automobilistes empruntant la route de Pont-Péan ont constaté la mise en place d'un aménagement provisoire à l'entrée de la ville.

À partir de 2017, cette voie rebaptisée avenue de la Seiche va subir d'importantes transformations qui s'inscrivent dans les travaux de l'éco-quartier "Les portes de la Seiche".

A près le rond-point de la Violette, des séparateurs de voies (baliroads) obligent les véhicules à réduire leur vitesse et respecter le sens de circulation prioritaire. Cet aménagement provisoire permet de sécuriser l'entrée et la sortie du lotissement "L'écho de la Seiche", situé le long de la route et de réduire le bruit lié à la circulation.

A partir de 2017, l'avenue de la Seiche verra sa physionomie changer dans le cadre des travaux du nouvel éco-quartier. Du rond-point de la Violette jusqu'à Pont-Péan, l'emprise de la voie sera élargie et accueillera piétons, voitures, cycles : "L'objectif est de donner un caractère plus urbain à cette voie tout en confortant l'aspect paysager grâce à de nombreuses plantations séparatives", souligne Virginie Convers, directrice du pôle aménagement. L'avenue, véritable trait d'union avec le nouvel éco-quartier, se verra dotée d'une liaison mixte piétons-cycles sécurisée

reliant Chartres à Pont-Péan, d'un arrêt de bus, d'une aire de covoiturage... Après les réseaux souterrains, les premiers terrassements sont lancés en vue de la construction des premiers îlots de la phase 1 de l'éco-quartier à l'Est du cimetière des Peupliers.

La chaufferie bois est également en cours de réalisation.

D'ici 2017, 150 logements seront sortis de terre dans le nouveau quartier des Portes de La Seiche puis 1 250 à l'horizon 2030.



Avenue de la Seiche, des aménagements provisoires pour réduire la vitesse.

interco

Piscine de La Conterie

■ La piscine sera fermée au public pour vidange du 21 au 27 décembre 2015. Réouverture le lundi 28 décembre. Si l'eau de la piscine intercommunale de La Conterie est traitée 24h/24, une vidange accompagnée d'un nettoyage complet des bassins, des filtres et des tuyaux est indispensable.

Elle sera ouverte au public du 28 décembre au 3 janvier : lundi 28 et mercredi 30 de 10h à 19h30, mardi 29 de 10h à 21h30, jeudi 31 de 10h à 18h30 (évacuation des bassins à 18h), samedi 2 de 10h à 12h 30 et de 14h30 à 18h30, dimanche 3 de 9h à 13h et de 14h30 à 18h30.

- Le Carré de la Forme sera également fermé du 21 au 27 décembre inclus.
- La cafétéria sera fermée du 24 décembre au 3 janvier inclus.



■ La saison de l'Ecole Jean Wiener

Outre des formations artistiques, la structure intercommunale propose aussi une riche saison culturelle menée tambour battant avec des partenaires locaux sur les communes de Chartres de Bretagne, Noyal-Châtillon sur Seiche et Saint-Jacques de La Lande. Pour sa nouvelle saison, toute l'équipe de l'Ecole de Musique et de Danse vous invite à des spectacles inédits et variés ! Parmi les temps forts : en janvier "Battements de Chœurs", organisé par la FEPEM 35, en partenariat avec l'école Jean Wiener (Halle de la Conterie) ; en février, le spectacle des élèves (Pôle Sud) ; en mai, le concert "Musiques Actuelles Amplifiées" (Pôle Sud).

+ d'infos au 02 99 41 35 18 ou à ecolejeanwiener@orange.fr. Programmation complète en Mairie ou sur www.ecolejeanwiener.wordpress.com

DÉCHETS À LA LOUPE...

De la collecte à l'élimination

L'enlèvement, la collecte et la valorisation des déchets ménagers et spéciaux sont assurés par Rennes Métropole pour une population de 432 841 habitants depuis le 1^{er} janvier 2001.



■ Tri sélectif ou déchets ménagers, les collectes sont gérées par Rennes Métropole depuis 2001.

Le rapport d'activité 2014 sur la collecte et l'élimination des déchets dans la communauté d'agglomération a été approuvé en conseil de Rennes Métropole au printemps dernier. Il a été présenté au Conseil municipal de Chartres de Bretagne le 21 septembre dernier. Entre 2013 et 2014, la production générale de déchets a légèrement augmenté sur les 43 communes de Rennes Métropole. Elle est passée de 469 kg/an/habitant en 2013 à 476 kg/an/habitant en 2014.

La production de déchets ménagers est restée stable alors que les apports en déchèterie et les déchets verts ont fortement augmenté (+ 4,5 % et + 4 %). 40 camions bennes et autres véhicules sont utilisés pour ces collectes en porte à porte ou sur les

bornes d'apport volontaire enterrées. Ils ont parcouru en 2014, plus de 1,3 million de kilomètres. Près de la moitié des déchets collectés en porte à porte ou en déchèterie sont incinérés, 21 % sont recyclés, 17 % sont enfouis (déchets ultimes non dangereux) et 16 % sont compostés. L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous deux formes : chaleur

et électricité (principe dit de cogénération). En 2014, la chaleur produite a ainsi couvert plus de 93 % des besoins du réseau de chauffage (chauffage urbain et eau chaude sanitaire), pour l'équivalent de 20 000 logements de Rennes Nord.

Les chiffres à Chartres de Bretagne ?*



■ Ordures ménagères
183 kg par an et par habitant pour Chartres de Bretagne (198 kg pour Rennes Métropole).

■ Déchets recyclables
57 kg par an et par habitant pour Chartres de Bretagne (49 kg pour Rennes Métropole)

* Chiffres 2014

Le mémo du tri et des collectes

■ Collecte des recyclables le mercredi à partir de 14h... Les déchets recyclables sont à mettre dans les sacs jaunes de 50 litres pour un habitat individuel et les petits collectifs. Pour les secteurs desservis en apport volontaire, ils doivent être déposés dans les bornes aériennes ou enterrées en sac. Pour les collectifs de plus de 5 logements, il faut jeter les déchets recyclables en vrac dans les bacs roulants à couvercle jaune de 240 litres à 770 litres.

■ Collecte des ordures ménagères le vendredi à partir de 14h... Elles sont à déposer dans des sacs fermés dans les bacs roulants à couvercle vert pour l'habitat individuel et les petits collectifs ou dans les containers enterrés des immeubles. Ces derniers sont équipés

d'une sonde qui détecte le niveau de remplissage afin d'améliorer le service et d'anticiper l'échéance de saturation de chaque borne, évitant ainsi son débordement. Il est interdit de déposer des poubelles ou des encombrants en dehors des conteneurs enterrés.

■ Le verre et les bouteilles... doivent être mis dans les containers à verre et non à côté.

■ Les encombrants... doivent être amenés en déchèterie.

Déchèterie de Chartres de Bretagne : avenue du Trégor. Ouverte lundi et vendredi de 14h à 18h, mardi de 9h à 12h, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars.

A noter...

. Pour les collectes lorsqu'une semaine comprend un jour férié, toutes les collectes de la semaine à partir du jour férié sont décalées au lendemain du jour normal de collecte, à l'heure habituelle.

. Les conteneurs d'ordures ménagères et sacs jaunes du tri sélectif doivent être sortis fermés sur la voie publique et ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules. Il est interdit de déposer des ordures après le passage du service de collecte, de laisser en permanence des conteneurs sur la voie publique, trottoirs ou chemins.



Pour toutes questions liées aux anomalies de collectes, de consignes de tri, ventes de composteurs, horaires des déchèteries, livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous... composez le numéro vert 0 800 01 14 31 ou consultez le site dechets.rennesmetropole.fr.

zoom sur

Le compostage aux restaurants scolaires

Depuis juin 2013, la récupération des déchets organiques est menée aux restaurants Auditoire et Brocéliande. Tri, pesée, compostage... le personnel comme les enfants contribuent à cette opération. "Nous travaillons tous ensemble pour lutter contre le gaspillage alimentaire" souligne Olivier Hervault, responsable de la restauration scolaire, très attentif et mobilisé autour de ce projet.

Entre juin 2013 et juillet 2014, on compte 9,8 tonnes de déchets organiques à l'Auditoire et 2,3 tonnes à Brocéliande pour un total de 96 380 repas servis. Ces déchets organiques sont compostés à 95 %. Grâce à cette opération, le nombre de poubelles a diminué dans les deux restaurants : une seule par semaine au lieu de 3 à Brocéliande et 3 par semaine au lieu de 6 au restaurant Auditoire.



Propreté urbaine, le "ballet" de la balayeuse

Afin d'assurer la propreté de la voirie communale, une balayeuse passe régulièrement dans les rues chartraines. En plus du centre-ville, la ville est partagée en 5 secteurs.



La balayeuse intercommunale acquise en 2013.

a balayeuse acquise avec la commune de Noyal-Châtillon sur Seiche sillonne les rues de la ville le mercredi après-midi, le jeudi et le vendredi. Elle complète le travail réalisé par les agents des services techniques. Les rues de la commune sont brossées et aspirées en cinq semaines. Ces passages réguliers permettent également une meilleure efficacité pour la prévention des herbes indésirables sans utiliser de produits chimiques ; ce qui répond également à une obligation réglementaire à Chartres. Mais la propreté n'est pas que l'affaire des personnes chargées de ramasser ou de nettoyer, elle engage au quotidien la responsabilité de chacun.

En période hivernale, le passage de la balayeuse dépend des conditions météorologiques. En effet, à température négative, l'eau pulvérisée se transformerait en glace, détériorerait le véhicule et rendrait la chaussée glissante.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, n'oubliez pas de rentrer ou de garer correctement vos véhicules et de procéder à la taille de vos arbres ou de vos haies pouvant occasionner une gêne lors du passage de la machine et enfin, veillez à remonter vos poubelles sur les trottoirs.

Les secteurs de balayage

■ Centre-ville

Rue Craiova, av. de la Marionnais, rue Calarasi, pl. René Cassin, rue Lwówek, rue St Anthème, rue du Roussillon, rue de Bourgogne, rue de la Poterie.

■ Secteur n°1

Rue Mme de Janzé, square Théodore Botrel, av. Général de Gaulle (du rond-point de la Croix aux Potiers au rond-point de la Poterie), rue de La Poterie, rue la Croix aux Potiers, rue Louis Pasteur, rue du Dr Laennec, rue Paul Féval, rue Rabelais, rue Guy de Maupassant, rue Pierre Loti, all. Frédéric Mistral, rue Lamartine, rue Alphonse Daudet, all. George Sand, all. Pierre de Coubertin, rue André Citroën, rue Gustave Eiffel, rue Denis Papin, rue des Fours à Chaux, rue du Callouët, rue de la Poterie, rue Théodore Botrel, all. de Korczak, rue Ernest Renan, rue Jules Verne, rue Lamennais, rue Mme de Sévigné, rue Chateaubriand.

■ Secteur n°2

Rue de Vendée, av. G^e de Gaulle (du rond-point de la Croix aux Potiers au rond-point de la Chaussairie), rue des Vieux Fours, chemin du Pâts Cholet, rue Edmond Rostand, rue Gustave Flaubert, av. du Maine, rue du Poitou, rue du Languedoc, rue du Limousin, rue du Nivernais, rue de Champagne, rue d'Aquitaine, rue d'Armagnac, rue d'Artois, rue d'Anjou, all. de Saintonge, all. d'Artois, rue de Guyenne, rue du Lyonnais, rue d'Alsace, all. d'Auvergne, rue Ile de France, all. du Berry, all. de Savoie, all. de Lorraine, rue de Provence, rue de Touraine, rue de Normandie, rue de Bretagne.

■ Secteur n°3

Av. de la Chaussairie, all. des Jeutisses, chemin la Garenne de Pan, rue des Potériats, all. des Chauffourniers, rue Agnès Varda, all. Louis Aragon, all. Beethoven, rue Mozart,

rue de Bruz, rue Frédéric Chopin, rue Berlioz, av. Constant Mérel, rue Jean Racine, rue Boileau, all. Albert Camus, rue Victor Hugo, rue Sully Prudhomme, rue Pierre Corneille, all. des Chanterelles, rue Molére, rue Anatole le Braz, av. du Trégor, rue d'Armorique, rue d'Argoat, rue du Léon, all. du Menez.

■ Secteur n°4

Rue du Champ Dolent, all. des Tennis, rue Jean-Marie Paignon, all. du Four Chesnel, rue Jules Robert, imp. du Four Provost, rue de la Forge, rue du Gabouret, imp. de la Macrais, rue de Fontenay, imp. des Potiers, imp. du Four Chesnel, rue de la Poterie, imp. de Féridan, rue de Féridan, all. Grandmaison, rue Antoine Chatel, all. Notre Dame, rue de l'Armor, rue Jacques Cartier, rue du Commandant Charcot, rue de la Duchesse Anne, rue Duguay Trouin, rue Duguesclin, bd Joseph Maréchal, rue Surcouf, all. des Chênes, rue Dumont d'Urville, rue de Kersaint, av. de Brocéliande.

■ Secteur n°5

Rue de La Conterie, rue Léo Lagrange, bd de l'Europe, rue de Notre Dame, rue du Vieux Bourg, rue Montesquieu, rue Denis Diderot, rue d'Alembert, all. du Printemps, rue Emile Zola, all. Paul Valéry, rue Noël du Fail, rue Voltaire, rue Duhamel, av. de Cornouaille, all. Vincent Van Gogh, all. Paul Cézanne, rue Paul Gauguin, all. Claude Monet, all. Auguste Renoir, rue Berthe Morisot, rue Louis Blériot, rue Costes et Bellonte, rue Charles Nungesser, rue Maryse Bastié, rue St Exupéry, all. François Coli, rue Guynemer, rue Santos Dumont, rue Jean Mermoz, rue Jacqueline Auriol, rue Alfred de Musset, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Pierre Ronsard, rue Brizeux, rue Verlaine, rue Baudelaire, rue Paul Claudel, rue André Gide, imp. Courteline, rue d'Irlande.

des visites pédagogiques

Rennes Métropole organise des visites pédagogiques du centre de tri à l'intention des particuliers de Rennes Métropole.

■ Centre de tri des déchets ménagers

Prochaines dates : en janvier les 13 à 14h, 21 à 18h30, 22 à 10h, 27 à 14h. En février les 10 à 14h, 12 à 10h, 17 à 14h, 18 à 18h30, 24 à 14h, 26 à 10h.

Rue Léon-Berthault à Rennes (parking à disposition). Nécessité de se présenter sur place 5 min. avant l'heure prévue de la visite. Une animatrice vous accueille devant le parking.

■ Usine de Valorisation Énergétique.

Prochaines dates : le mercredi 20 janvier à 14h et le mardi 16 février à 14h.

Durée de la visite entre 1h et 1h30.
Avenue Charles Tillon à Rennes - Parking à disposition dans la contre allée
- Métro : Villejean-Université.

Se présenter sur place 5 min avant l'heure prévue de la visite dans le hall d'accueil de l'usine.

+ d'infos et inscription obligatoire au Service valorisation des déchets ménagers 0800 01 14 31 (gratuit) au moins 48 h avant la visite. www.rennes-metropole.fr

INFO CONSO

Faire des économies chez soi... C'est possible !

Avec l'appartement pédagogique, il est possible de repérer les bonnes et mauvaises pratiques permettant d'économiser l'énergie dans chaque pièce de l'habitat. Grâce à un partenariat entre le Centre communal d'action sociale de Chartres de Bretagne et le Point information médiation multiservices de Rennes (Pimms), rendez-vous le jeudi 14 janvier de 14h à 16h à l'épicerie sociale de la Marionnais pour découvrir la maquette d'un appartement témoin. Du rez-de-chaussée au 1^{er} étage, des panneaux abordent divers thèmes : les crédits en fonction des besoins de financement et les pièges, les moyens de paiement et comment acheter à petit prix, des suggestions pour se loger et gérer des postes du budget afférents au téléphone portable.

Inscription préalable indispensable auprès du CCAS : 02 99 77 63 53



Mérite sportif 2015

L'esprit d'équipe à l'honneur

Mettre à l'honneur les sportifs chartrains, c'est saluer la performance, les exploits de l'année écoulée de 175 athlètes répartis dans 11 associations sportives ainsi que dans les sections UNSS du Collège. Mais, c'est aussi remercier ces centaines de dirigeants, bénévoles et éducateurs qui, au fil des jours, font eux aussi de Chartres une ville sportive et dynamique. Le 10 novembre dernier, à l'occasion de la cérémonie du Mérite Sportif, en plus des 175 récompenses, 5 trophées ont été attribués.



■ La nageuse Danièle Benezech, le coureur Michel Lagadec, les gymnastes de l'Espérance gymnastique, l'équipe U15 de basket-ball et la jeune twirleuse Célia Bossard ont remporté un Mérite sportif 2015.

Sports individuels ou collectifs, de ballon, de raquette ou de bâton, sports d'eau ou de combat, la cérémonie du Mérite Sportif vise à encourager l'engagement et les performances individuelles ou collectives.

Sur proposition de leur association, au prorata du nombre de licenciés, 175 sportifs ont été récompensés. Ils se sont distingués sur la saison 2014/2015 dans des compétitions départementales, régionales et nationales, toutes disciplines confondues.

Une commission, composée de six élus et du Président de la Fédération Espérance, s'est réunie et a procédé à un vote pour choisir parmi ces sportifs les lauréats des cinq trophées : *"Les propositions émanent des associations elles-mêmes. C'est une nouveauté 2015. Auparavant, seule la performance était jugée. Ces modifications*

permettent de prendre en compte la progression et l'investissement du sportif ou de l'équipe, sur la saison. Le premier n'est pas toujours le plus méritant!", a souligné Annick Blanchet, conseillère municipale déléguée aux sports, en introduction de la cérémonie. Florence Poulain, adjointe aux sports a ajouté : *"Bravo aux athlètes et aux entraîneurs pour ces belles performances. Nous n'oubliions pas les bénévoles car sans eux rien ne serait possible et nous remercions les agents municipaux qui sont mobilisés toute l'année".*

Avant d'annoncer les noms des lauréats des trophées 2015, Bernard Quinton, président de la Fédération Espérance a souligné l'importance de l'esprit d'équipe insufflé par les valeurs sportives dans les rencontres, toutes disciplines confondues, bien au-delà des frontières de la commune.



■ Bernard Quinton, président de l'Espérance et Florence Poulain, adjointe aux Sports encadrent les jeunes basketteurs récompensés.



■ Dominique Cojean, président du club et Michel Lagadec, aux couleurs de l'Espérance athlétisme.

■ Mérite Sportif 2015

La plus haute distinction décernée par la ville de Chartres de Bretagne a été attribuée à l'**Espérance gymnastique sportive**. Ce prix met à l'honneur les résultats mais également l'investissement dans la vie locale. Le club créé en 1981 compte aujourd'hui 275 licenciés. Labellisé petite enfance par la Fédération Française de Gymnastique, il est également support du centre labellisé d'entraînement féminin de Bretagne depuis 2001. Les performances tant individuelles que par équipes lui permettent de rayonner sur le plan départemental, régional et même national. Il est classé 13^e club de Bretagne en 2015. En parallèle de ces excellents résultats, l'association organise des galas, des stages et participe à l'école multisports et aux temps éducatifs périscolaires.

■ Trophée Sport collectif

Ils ont entre 13 et 15 ans et sont des accros "du panier" ! **L'équipe U15 de l'Espérance basket-ball**, a reçu le premier trophée "sport collectif" de la ville. L'assiduité, le sérieux et l'esprit d'équipe ont permis à ces jeunes joueurs prometteurs de décrocher le titre de champions d'Ille et Vilaine. Bravo à Hugo Amouriaux, Hugo Avril, Antonin Breneol, Neven Frogier, Nathan Gouin, Yannis Houizot, Alexandre Jupiter et Alan Texier.

■ Trophée meilleure performance départementale

On peut dire que cet athlète chartrain de 52 ans court après les succès dans sa catégorie ! **Michel Lagadec**, fidèle adhérent de l'Espérance athlétisme ne s'arrête plus : 7^e du semi de Tout Rennes Court en 1h22'47 ; 4^e au marathon vert de Rennes en 2h55'42 ; 1^{er} du 10 km de Chavagne en 36'43 ; 3^e du semi de Liffré en 1h18'23 ; 3^e du Trail du Boël (34 km) en 2h40'41 ; 1^{er} du Trail des Ebihens (20 km) en 1h25'48.

Après une enfance de "footballeur", ce grand sportif commence l'athlétisme à l'âge de 20 ans : *"J'ai toujours préféré la course de fond mais j'ai été contraint de m'arrêter pendant 10 ans à cause d'une blessure. J'ai repris il y a 3 ans et je m'entraîne 5 fois par semaine dans une ambiance de club très conviviale"*. Son palmarès sportif dans la catégorie vétéran 2 a impressionné le jury de la commission.

échos D'asso

■ Trophée Jeune sportif



Mady Tardif et Célia Bossard.

C'est une twirleuse qui remporte le prix attribué aux athlètes de moins de 12 ans. **Célia Bossard** se passionne pour le twirling-bâton dès l'âge de 6 ans "Au début c'était pour faire comme ma grande sœur, mais j'ai adoré". Du haut de ses 9 ans, elle affiche déjà un beau palmarès dans sa catégorie : championne départementale, régionale, inter-régionale et 8^e du championnat de France filière Nationale 2. Elle manie le bâton avec dextérité et enchaîne les chorégraphies seule et en équipe : "Je m'entraîne deux fois par semaine et j'aime les compétitions avec une préférence pour les solos".

Très fière de cette récompense, elle a partagé son plaisir avec Mady Tardif qui vient de laisser la présidence de l'association à Alain Fablet. Mady Tardif a fondé l'association twirling-bâton en 1994, avec Germaine Burgazzi. D'abord vice-présidente, elle a occupé le poste de présidente de 1998 à 2015.

■ Trophée meilleure performance régionale ou nationale

C'est la nageuse Danièle Benezech du club Espérance Natation qui remporte ce trophée. La saison 2014/2015 est une moisson de succès pour cette athlète de catégorie master C6 : championne de France hiver du 100 m dos, 2^e au 50 m papillon, 3^e au 50 m et 200 m dos ; championne de France été en 50 m, 100 m et 200 m dos et 50 m papillon.

■ Une idée cadeau...

Les comités de jumelages de Chartres de Bretagne et l'association "Mères pour la Paix" proposent un dîner spectacle le samedi 5 mars 2016 à 20h à la Halle de la Conterie. Avec un imitateur humoriste, des danseuses et de la chanson française, partagez un grand moment festif en famille ou entre amis.

Tarif : 49 € (repas, boisson et spectacle).
Réservations au 06 31 06 82 92 ou par courriel : cabaretchartres@yahoo.fr

■ Images de justice

Dans le cadre du Festival Images de Justice, projection d'un des films de la compétition 2016, suivie d'un débat avec son réalisateur et un spécialiste de la justice. En amont de la projection, diffusion d'un court-métrage documentaire réalisé par l'association "Des mots pour le dire" à partir d'un travail photographique de Claude et Marie-José Carret.

Jeudi 28 janvier à 20h30 au Cinéma l'Espérance.



■ Humour, panache et émotions dans une saga bretonne

Après "Les Aventuriers de Kérignac" (1720-1745), "Echecs au Roi" est un nouveau chapitre d'une saga bretonne imaginée par Alain Poirier, ancien professeur et écrivain chartrain. Ce roman historique traverse le "siècle des Lumières" qui est aussi celui du fanatisme et de la cruauté, à quelques années de l'embaras révolutionnaire.

Alain Poirier sera à la Médiathèque de Chartres pour rencontrer les lecteurs les vendredi 11 et samedi 12 décembre à partir de 17h. La recette de la vente des romans sera reversée à l'association chartraine Téria.

■ Un détour au village de Noël ?

Le Comité des Fêtes propose son 12^e Village de Noël les 19 et 20 décembre 2015 à la Halle de La Conterie. Ce marché traditionnel est un moment à privilégier pour flâner à la recherche de cadeaux pour les fêtes, pour décorer le sapin, dénicher la création de l'artisan au travail... Durant deux jours, près de 80 stands proposeront tour à tour des idées de cadeaux (bijoux, loisirs créatifs, tableaux, chapeaux...), de l'artisanat (fleuriste, artiste peintre, décors sur bois...), et toutes sortes de bonnes choses à déguster dans la tradition de la gastronomie de Noël (huîtres, vins, spiritueux, foie gras, confiseries, biscuits...). Bien entendu, le Père Noël viendra rendre visite aux plus jeunes. Venez profiter de la magie du village à quelques jours de Noël.

Samedi 19 de 14h à 20h et dimanche 20 de 10h à 18h, à la Halle de La Conterie.

Ô Pôle Sud

■ Les spectacles salle J. Brel

. Chanson humour
Tonycello "Chansons pauvres... à rimes riches !" Vendredi 11 décembre à 21h.

. Théâtre
Collectif Aïe Aïe Aïe / Charlotte Blin "Souffre" Vendredi 15 janvier à 20h30

. Chanson folk-rock
JeanJeanne "Ulyssia" Vendredi 29 janvier à 21h.

. Chants et musique du monde
Meïkhâneh "La maison de l'ivresse" Jeudi 4 février à 21h.

■ Rendez-vous

. L'instant classique
Rencontre avec la violoncelliste Juliette Divry Mardi 8 décembre à 19h - 3 €

. Les déjeuners sur scène
Chanson/folk/rock - JeanJeanne "Ulyssia" Jeudi 21 janvier Ouvert à tous, apporter votre sandwich, nous vous offrons le café !

■ Au Carré d'Art

. "Le vide ailleurs"
Photos du collectif Temps Machine Du 26 novembre au 21 janvier

■ à la Médiathèque

. Spectacle "Le voyage de Tiot Bout" par la Cie Ecoutez VoiR. Ce soir-là, secrètement, Tiot Bout est décidé à partir à la recherche de son petit bout manquant. Il est aidé de ses amis de chambre : ses animaux, les pompiers, des poissons... Mercredi 16 décembre à 16h30 et 17h30. A partir de 18 mois. Gratuit sur inscription.

. Rencontre... Dans le cadre du prix littéraire de la Médiathèque, rencontre avec l'auteur Gautier Battistella, pour son premier roman "Un jeune homme prometteur" (éd. Grasset).

Vendredi 22 janvier à 19h dans le cabaret du Pôle Sud.

Ils passent le Cap et... continuent !

Ils ont entre 10 et 14 ans, écoliers et collégiens et ont embarqué à bord de Cap à Cité en janvier dernier. Ateliers intergénérationnels, actions solidaires, mobilisation citoyenne, les 17 jeunes s'investissent dans la vie locale.

Dans un esprit de tolérance et dans le respect des valeurs de la République, Cap à Cité a pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, d'encourager les ini-

tatives, de favoriser le vivre ensemble, l'autonomie et la prise de responsabilité dans l'intérêt de tous.

De janvier à juin, ils ont appris à se connaître et surtout à bâtrir ensemble des projets sur leur territoire. Depuis septembre, Merlin, Auriane, Armelle, Adrien, Gabrielle, Laura ou encore Leila travaillent sur des projets accompagnés des élus de l'Enfance et de la Jeunesse et des animateurs communaux. En novembre sur trois mercredis après-midis, quelques-uns ont participé à des ateliers créatifs à la résidence de la Poterie autour des décors de

Noël. Des ailes d'anges pailletées, des bonshommes en pâte à sel, des guirlandes... C'est dans une ambiance chaleureuse que des petits objets ont été réalisés pour décorer la résidence.

En parallèle, les jeunes de Cap à Cité se sont investis auprès de l'épicerie sociale pour la grande collecte alimentaire des 27 et 28 novembre : "En plus, au collège, nous avons organisé une grande collecte qui a complété les stocks récoltés", explique Manon.

Cette année fut jalonnée de rencontres, de visites, de séances de travail qui

concourent à l'apprentissage de la citoyenneté : "Afin de donner la possibilité aux jeunes de concrétiser d'autres projets, nous leur avons proposé de prolonger de six mois leur engagement", explique Lydie Corbin, responsable du service jeunesse de la ville. Ils seront accompagnés de Carole Emile et de Manuela Gallenne, animatrices. Ainsi, d'autres découvertes citoyennes et la réalisation d'initiatives d'intérêt général attendent les jeunes de Cap à Cité.

**Infos Cap à Cité au centre d'animation
l'Igloo. Tél. 02 99 41 37 62**



■ Les jeunes de Cap à Cité : Gabrielle Calais ; Adrien Chapalain ; Carla Chapin ; Mélanie Chevrel ; Auriane Daniel ; Justine Gaillard ; Laura Haddaoui ; Juliette Hardy ; Loulie Houmed ; Manon Jean ; Eva Lemoine ; Inès Lepinay ; Sarah Morin ; Armelle Quere ; Merlin Rondel ; Leila Yapi ; Alexandra Paumier.

■ La BCD des maternelles



La bibliothèque de l'école de Brocéliande a déménagé dans une autre aile de l'école. Agnès Climent, animatrice et Annick Barbier, bénévole ont accueilli toutes les classes de maternelle pour expliquer aux enfants le fonctionnement de la BCD : l'emprunt, le classement, les règles de vie...

■ Noël à l'Igloo pour les 11-17 ans

. "Peuplons le château de la mécanique..." création d'instruments éoliens, korrigans, sorcières et lutins.

**Du lundi 21 au jeudi 24/12 de 9h30 à 12h30.
Tarifs Chartrain 17,28 €. Non Chartrain 20,80 €**

. Atelier "Du son dans la cuisine" ... sucré, salé sans frontières

**Du lundi 28 au jeudi 31 décembre de 9h30 à 14h.
Tarifs Chartrain 31,92 €. Non Chartrain 35,44 €**

*Inscriptions jusqu'au 16 décembre
à l'Igloo. au 02 99 41 37 62.*

Bonnes Fêtes de Fin D'année



Monsieur le Maire de Chartres de Bretagne et l'ensemble du Conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux à la population.
Jeudi 7 janvier à 19h00
à la Halle de La Conterie.